



La lutte régionale contre les mouches des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest

Lettre d'information 2008

N° 3, août 2008

Editorial

Sommaire :

- Editorial
- Résultats de l'Atelier régional de Bamako—29/31 juillet 2008 (extraits du Rapport général CEDEAO)
- Les interceptions à l'entrée de l'UE pour cause de mouches des fruits
- Des solutions locales pour participer à la lutte contre les mouches des fruits
- Témoignages

Retrouvez tous les numéros de la lettre d'information sur www.coleacp.org

Sur invitation de la Commission de la CEDEAO s'est tenu à Bamako (Mali), du 29 au 31 juillet 2008, un Atelier régional visant à présenter les résultats de l'*Etude de dimensionnement des dommages infligés à la production fruitière d'Afrique de l'Ouest par les mouches des fruits* et à discuter d'un *Plan d'action pour une réponse coordonnée au niveau régional*.

En présence d'une cinquantaine de représentants des pays membres de la CEDEAO, d'institutions régionales et internationales, ainsi que d'organismes de recherche et d'appui, les présentations thématiques et débats ont permis de sensibiliser les participants aux défis techniques et organisationnels à relever pour lutter contre les mouches des fruits (cf. précédente lettre n°2/2008).

Soucieux de permettre aux producteurs de disposer dans les meilleurs délais d'options de lutte viables et effectivement applicables, y compris par les petits producteurs, les délégués à Bamako ont tenu à fixer des objectifs ambitieux au plan d'action proposé par l'étude et enrichi du résultat de leurs discussions. Sont ainsi visés la réduction à court terme de 60% du niveau d'infestation en vergers de manguiers, le recul à moins de 0,05% des interceptions de conteneurs à l'entrée de l'UE ou la conduite de

tests efficaces de lutte sur le terrain par les services de protection des végétaux et de recherche.

Le plan d'actions à entreprendre comprend un ensemble de mesures, à court et moyen termes, combinant des interventions au niveau de chaque pays et au plan régional. A titre d'exemples (voir article en page suivante), l'accent y est mis sur la consultation de toutes les parties intéressées par le biais de la mise en place de comités nationaux de lutte contre les mouches. Il est également prévu d'informer largement et de former les acteurs concernés, ainsi que de faciliter l'accès aux intrants nécessaires à la lutte. Ce dispositif doit nécessairement s'accompagner de la mise en place d'un réseau régional de recherche opérationnel pour la gestion de la mouche des fruits.

L'atelier régional de Bamako s'est conclu par des recommandations adressées à la Commission de la CEDEAO et aux Etats membres afin qu'ils inscrivent les actions recommandées dans leurs priorités respectives de développement et de lutte contre la pauvreté, puis se concertent avec les bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'exécution efficace et efficiente de plans d'action régional et nationaux bien coordonnés.

Cette lettre du COLEACP et du CIRAD est destinée à l'information de tous les opérateurs publics et privés concernés par la problématique des mouches phytophages en Afrique. En contribuant à la coordination des initiatives, elle vise à apporter aux filières agricoles des solutions fondées scientifiquement et économiquement. Elle est publiée avec l'assistance de la Coopération Française.



© Régis Domergue

M. Ousseini SALIFOU
Commissaire chargé de l'Agriculture, de
l'Environnement et des Ressources en Eau
Commission de la CEDEAO
osalifou@ecowas.int

Résultats de l'Atelier régional de Bamako – 29/31 juillet 2008 (extraits du Rapport général CEDEAO)

Actions à entreprendre, à court et moyen termes, pour lutter contre les mouches des fruits, réduire l'infestation des vergers de mangues pour l'exportation et augmenter la production commercialisée des petits vergers.

DIALOGUER :

- Favoriser la mise en place de comités nationaux.

INFORMER/COMMUNIQUER :

- Disséminer à grande échelle des supports d'information, sensibilisation et vulgarisation adaptés aux acteurs de la filière fruits et légumes.
- Disséminer les résultats de recherche sur la gestion des mouches.
- Préparer et diffuser le manuel sur le traitement des fruits et le contrôle de la qualité.
- Créer et développer une bibliothèque virtuelle et un centre de ressources pour la gestion des mouches des fruits.

FORMER :

- Former les acteurs (producteurs et leurs associations, services de vulgarisation) à l'utilisation sécurisée des produits homologués contre les mouches des fruits.
- Former le personnel SPS en général et les inspecteurs SPS en particulier sur l'inspection des fruits avant l'exportation, particulièrement des mangues.
- Former des identificateurs à la surveillance des mouches des fruits et leur fournir les matériels et équipements nécessaires, notamment des pièges sentinelles pour plusieurs espèces de mouches.

Développer des programmes régionaux courts de formation pour renforcer les capacités de gestion des insectes nuisibles selon les besoins.

- Développer et diffuser un matériel de formation amélioré pour des programmes de formation de formateurs sur les techniques d'application des appâts (BAT) et d'éradication des mâles (MAT).

FACILITER :

- La réaction de la CEDEAO à la menace des mouches des fruits, comme organismes de quarantaine.

- L'homologation de nouveaux produits phytosanitaires.
- La disponibilité et l'acquisition des intrants nécessaires à la gestion des mouches.

DEVELOPPER DES SOLUTIONS DE R&D :

- Développer un réseau régional de recherche opérationnel pour la gestion des mouches des fruits, couplé à un dispositif de fonds compétitif pour des activités de recherche et développement.
- Initier au plan régional et conduire des programmes de recherche pertinents s'appuyant sur des protocoles standardisés de recherche.
- Développer des protocoles standardisés d'échantillonnage pour estimer les dégâts et l'abondance des mouches des fruits et de leurs parasitoïdes, à diffuser à travers le réseau de recherche.
- Fournir des services taxonomiques de soutien pour l'identification des mouches des fruits et des parasitoïdes.
- Compléter l'analyse régionale du risque des insectes nuisibles relative aux mouches des fruits sous quarantaine. Réaliser une étude sur l'analyse, la gestion et l'assurance contre le risque.
- Réaliser une étude sur la faisabilité de créer des zones à faible prévalence d'insectes nuisibles.
- Piloter le traitement à l'eau chaude des mangues à exporter.

Au cours de l'atelier un point a été fait par Jean François Vayssières (IITA-Cirad) sur les activités régionales menées actuellement avec 7 pays d'Afrique de l'Ouest, dans le cadre du projet Banque Mondiale (sur fonds fiduciaire U.E.). Il a été noté leur totale adéquation avec le plan d'action présenté à Bamako.



Si vous souhaitez résilier votre abonnement à la lettre d'information, merci d'adresser votre demande à :
genevieve.viel@cirad.fr

Les interceptions à l'entrée de l'UE pour cause de mouches des fruits

L'Office Alimentaire et Vétérinaire de la Commission Européenne centralise les données relatives aux interceptions phytosanitaires de produits végétaux effectuées à l'entrée du marché européen par les Etats Membres (Dir. CE n° 2000/29). Un délai pouvant exister entre l'interception et la notification transmise à l'OAV, les résultats des contrôles phytosanitaires évoluent très rarement à la baisse.

Les saisies de mangues ouest-africaines dans l'UE, principalement de juin à août pour cause de mouches des fruits (*Tephritidae*), ne dérogent pas à cette règle. Par rapport aux 23 interceptions mentionnées pour l'année 2006 dans la Lettre d'information n° 1/2007, on en dénombre maintenant 36. Pour l'année 2007, 34 sont déjà enregistrées (à fin juillet 2008).

C'est en France que s'effectuent le plus souvent de telles interceptions phytosanitaires. Sur les 36 répertoriées en 2006 dans l'UE, 28 l'ont été en France et 8 pour moitié aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne. En 2007, 33 des 34 saisies étaient enregistrées à l'entrée du marché français et 1 en Allemagne. Dans le même temps, on soulignera les performances accrues des ports d'Anvers et de Rotterdam où ont abouti 38% des mangues ouest-africaines en 2002 et 81% en 2007.

Deux origines, le Mali et le Sénégal, cumulent ensemble 80% des interceptions en 2006 et 85% en 2007. La saisie des marchandises étant suivie de leur destruction par incinération, quand la présence de mouches des fruits de quarantaine est détectée, les pertes économiques sont considérables à chaque étape de la filière. C'est

dire combien les attentes des professionnels et des consommateurs locaux grandissent, de campagne en campagne, pour remédier au fléau des mouches par la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux de lutte coordonnée.

Catherine Guichard
Délégué Général du COLEACP

...des interceptions surtout élevées en France sur les mangues du Mali et du Sénégal.

Cause :	Interceptions 2006	Interceptions 2007
TEPHRITIDAE		
Burkina Faso	1	3
Côte d'Ivoire	5	-
Gambie	1	-
Ghana	-	1
Mali	23	14
Sénégal	6	15
Total	36	34



Des solutions locales pour participer à la lutte contre les mouches des fruits

...un appât protéiné de résidus de levure de brasserie locale...

La majorité des agriculteurs ouest-africains, exposés aux pertes de rendement causées par les mouches des fruits, ont de faibles ressources et peu de connaissances en gestion des parasites. Des chercheurs ont donc mené des travaux au Nigeria pour développer une méthode de surveillance et de contrôle des populations de mouches à base d'appâts, qui soit favorable à l'environnement et abordable financièrement. Ils ont ainsi fabriqué un appât protéiné à partir de résidus de levure de brasserie locale et ont comparé son efficacité avec celle d'un appât importé d'hydrolysate de protéine.

Les résultats sont très encourageants car même si la concentration en protéine apparaît plus faible avec la méthode de préparation locale actuelle, l'attractivité de l'appât local s'avère plus élevée sur les mouches des fruits femelles,

ce qui réduit directement le nombre de pontes et les dégâts causés aux cultures.

L'équipe de recherche poursuit ses travaux pour améliorer encore l'attractivité de l'appât local (adjonction de papaïne) et pour simplifier sa méthode de préparation par les petits producteurs à faibles revenus.

Les détails de cette étude sont publiés dans *Fruits*, vol.63(4), p.209-217 (Monitoring and managing *Ceratitis* spp. complex of sweet orange varieties using locally made protein bait of brewery waste).

Disponible en ligne sur le site <http://www.fruits-journal.org/>.

Témoignages

La société d'importation Agrunord, installée de longue date sur le M.I.N. de Rungis, travaille tout au long de l'année avec de nombreux pays producteurs de mangues dans le monde. Elle a établi une relation commerciale constructive depuis maintenant 4 ans avec un des grands opérateurs du Sénégal.

Selon M.Yves Corchia, Président du Directoire d'Agrunord et responsable des approvisionnements de la société, « la mangue sénégalaise apporte la continuité nécessaire dans l'approvisionnement de notre clientèle au cours des mois d'été. Nous faisons une totale confiance à notre fournisseur pour la maîtrise de tous les aspects SPS et notamment du problème de la mouche. Il fait partie des acteurs importants de la « Task force » sénégalaise sur la mouche des fruits et, en relation avec notre département qualité, il apporte toute l'attention nécessaire à la sélection des fruits exportés de sa plantation. Nos volumes importés par bateau du Sénégal sont en constante progression mais nous n'avons pas eu à déplorer de saisies de conteneurs en 2007 et 2008 à cause de mouches des fruits. Cette année, notre principal souci a plutôt été l'antracnose qui semble revenir en force et nous a contraints à arrêter prématurément une campagne qui devait se prolonger jusqu'à la fin août ».

Yves Corchia
AGRUNORD
www.agrunord.com

Avec l'aide des Plantations bananières de Djibanar situées en Casamance, les producteurs de mangues de cette région ont exporté trois conteneurs de mangues Kent et Keitt vers l'Europe du Nord au cours de la campagne 2008, soit un début modeste mais prometteur au regard du large potentiel de la Casamance.

Comme l'a confirmé M.Patrick Ledoux, « ces trois expéditions étaient exemptes de mouches car il faut savoir que la saison des mangues démarre très tôt (15/20 mai) dans notre zone. Elle peut se poursuivre jusqu'au 15 juillet, moyennant les précautions d'usage à respecter quand arrive la saison des pluies (15/20 juin) et rend probable la présence de mouches ». L'ONG Care International a mis en oeuvre des sessions de formation pour les planteurs de la zone pour lutter contre les mouches des fruits.

« Afin d'atteindre un minimum de 500 tonnes d'exportation de mangues en 2009 », ajoute M.Ledoux, « nous mettons en place une coopérative qui regroupera près de 1000 planteurs : la COEXCA. Elle mutualisera les achats d'intrants nécessaires aux planteurs et contribuera, avec le soutien de l'ensemble des administrations représentées en Casamance, à coordonner les interventions des organisations internationales. La structure sera installée sur le port de Zinguinchor et comprendra des espaces pour la conservation, la palettisation et le conditionnement des mangues. Un pack export sera à la disposition des planteurs ainsi que des appuis pour accéder aux certifications Bio et GlobalGAP dans la perspective de la campagne 2009.

Patrick Ledoux
Directeur
Les Plantations de Djibanar
(Sénégal)
www.plantations-djibanar.net

En ce qui concerne la lutte contre les mouches des fruits, beaucoup a été fait par le Cadre Intégré qui a réalisé des traitements phytosanitaires au Mali. Il reste encore à faire car la lutte contre les mouches est une lutte de longue haleine. En plus du traitement chimique, certains changements de comportement doivent s'opérer au niveau des vergers. Par exemple, nous avons appris avec nos partenaires du PIP, à travers les différentes formations, comment détruire les fruits tombés au sol que ramassent les producteurs chaque jour. On peut aussi consigner aux producteurs d'éviter de cultiver entre les lignes du verger des cultures comme le piment, le poivron ou le concombre. En procédant soigneusement au désherbage sous les arbres, on facilite aussi le ramassage des fruits tombés au sol

Modibo Coulibaly
Chef de Station
MALIPRIMEURS (Mali)



Ce document a été réalisé avec
l'assistance financière de :



Direction générale
de la Coopération internationale
et du Développement

DgCiD



France Coopération
15 et 20, rue Monsieur
75000 Paris - France
Tél. 33 (0)1 53 69 30 00
www.diplomatie.gouv.fr

Participez à la lettre d'information

Enrichissez la lettre d'information et partagez votre expérience en nous adressant vos contributions. Pour cela, communiquez-nous votre texte (environ 200 mots) accompagné d'une illustration (photo ou graphique) avant le 15 de chaque mois. Votre article paraîtra dans le numéro suivant. Merci d'adresser vos contributions à :

COLEACP

Comité de Liaison Europe- Afrique- Caraïbes -Pacifique

5, rue de la Corderie - Centra 342
94586 Rungis Cedex - France
Tél. 33 (0)1 41 80 02 10 - www.coleacp.org
Contact : Catherine Guichard - catherine.guichard@coleacp.org

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique
pour le développement

TA B-DIR/PS3 - Boulevard de la Lironde
34398 Montpellier Cedex 5 - France
Tél (33) (0)4 67 61 55 77 - www.cirad.fr
Contact : Rémy Hugon - remy.hugon@cirad.fr